



Sinistrés inondations ?

Ne laissez pas seules les assurances décider de votre indemnité.
Nous rétablissons l'équilibre dans les dossiers d'expertise d'assurance.

01 Photographiez absolument tout

Votre preuve n°1. Prenez des photos et vidéos datées de chaque recoin avant de toucher à quoi que ce soit.

02 Ne jetez rien maintenant

L'expert doit voir les dégâts réels. Même l'irrécupérable doit rester sur place pour constat.

03 Mesures conservatoires

Prenez les mesures nécessaires pour minimiser les dégâts : nettoyez, aérez, asséchez, sauvegardez.

04 Centralisez vos factures

Matériel de nettoyage. Chaque euro dépensé doit être documenté pour remboursement.

Obtenez l'intégralité de votre préjudice.
Faites valoir toutes les garanties de votre contrat,
pour une indemnité juste.

Experts d'assurés, à vos côtés

Experts indépendants, nous avons défendu des centaines de foyers après le cyclone Chido à Mayotte. Nous ne travaillons pas pour les assurances, mais pour **vous**.

Ce que vous devez savoir

! **L'expert de l'assurance n'ira pas au delà de votre réclamation.**
Il est mandaté et payé par votre assureur.

✓ **C'est votre droit strict.** La loi vous autorise à mandater votre propre expert indépendant pour une contre-expertise impartiale.

€ **Honoraires de résultat.** Nous sommes rémunérés sur le montant des dommages.

Étude gratuite de votre dossier

Analyse complète en 2 minutes.
Sans engagement, 100% confidentiel.

www.sinistre.aexev-conseils.com

